

SolidaritÃ© nâ??est pas un gros mot !

Description

Dans son discours de politique gÃ©nÃ©rale, le nouveau Premier Ministre a annoncÃ© de nouvelles mesures concernant les chÃ´meurs, qui vont leur rendre la vie encore plus difficile. Mais il nâ??a pas prononcÃ© le mot solidaritÃ©.

Par Martine Lelait

Le discours de politique gÃ©nÃ©rale prononcÃ© le 30 janvier devant lâ??AssemblÃ©e Nationale par le nouveau Premier Ministre va Ã nouveau vers une stigmatisation des chÃ´meurs. Il envisage une rÃ©duction de la durÃ©e dâ??indemnisation du chÃ´mage, dÃ©jÃ rabotÃ©e il y a quelques mois, histoire dâ??encourager la reprise dâ??une activitÃ© et mÃªme dâ??une activitÃ© Â« dÃ©smicardisÃ©e Â». Que voulait-il dire par lÃ ?

DeuxiÃ¨me Ã©tage de la fusÃ©e : il envisage aussi de supprimer, purement et simplement lâ??allocation de solidaritÃ© spÃ©cifique (ASS), qui existe depuis 40 ans et qui, sous certaines conditions, vient prendre le relais des allocations versÃ©es au titre du chÃ´mage aprÃ¨s Ã©puisement des droits. Ã?a nâ??est pas non plus la premiÃ¨re fois que cette proposition est formulÃ©e ; aujourdâ??hui, elle est justifiÃ©e aux yeux du Premier Ministre par le fait que cette allocation (de lâ??ordre de 550 â?¬ par mois) permet de cotiser pour des trimestres de retraite, or, selon lui, la retraite ne devrait Ãªtre que le fruit du travail. Important de savoir quâ??aujourdâ??hui un futur retraitÃ© sur deux est dÃ©jÃ inactif au moment de liquider ses droits (cf. lâ??Obs du 18 janvier 2024).

La disparition de cette ASS ferait basculer les chÃ´meurs en fin de droit directement dans le RSA. Ce qui viendrait paupÃ©riser particuliÃ¨rement les chÃ´meurs vivant en couple puisque lâ??obtention du RSA dÃ©pend des revenus du conjoint ; de plus, en terme dâ??image et dâ??estime de soi, ce nâ??est pas tout Ã fait la mÃªme chose dâ??Ãªtre chÃ´meur, demandeur dâ??emploi ou bÃ©nÃ©ficiaire du RSA. Dâ??aucuns y verront une stigmatisation supplÃ©mentaire.

Cette mesure sonne comme une double peine pour un senior qui aura travaillÃ© de nombreuses annÃ©es avant dâ??Ãªtre licenciÃ© et qui ne connaÃ®tra, sâ??il ne retrouve pas dâ??emploi, que le RSA avant de pouvoir profiter â?? Ã 67 ans â?? dâ??une retraite incomplÃ¨te par manque de trimestres.

Qui peut croire que lâ??on puisse vivre dÃ©cemment avec une ASS Ã 550 â?¬ ou un RSA Ã 750 â?¬ ? Ces montants sont bien en deÃ§Ã du seuil de pauvretÃ©, Ã©valuÃ© Ã 1158 â?¬, soit 60% du revenu mÃ©dian.

750 â?¬ par mois, cela signifie 25 â?¬ par jour pour se loger, se chauffer, se nourrir, se vÃªtir, se dÃ©placer, faire des dÃ©marches de recherche dâ??emploi â?¦ Qui sait faire avec si peu ? Avec ces revenus-lÃ , on ne vit pas, on survit. Une cadre de 53 ans licenciÃ©e aprÃ¨s 14 ans Ã gÃ©rer la communication dâ??un Ã©tablissement public sâ??exprimait ainsi dans lâ??hebdomadaire dÃ©jÃ citÃ© : Â« *Comme si on se complaisait Ã ne pas travailler ! La rue, je lâ??ai traversÃ©e cent fois, jâ??ai marchÃ© des kilomÃ¨tres et je nâ??ai toujours rien trouvÃ©. Â»*

VoilÃ les annonces fortes du Premier Ministre, mais verront-elles le jour ? Probable quâ??une bronca monte du cÃ´tÃ© des DÃ©partements, gestionnaires du RSA. 320 000 bÃ©nÃ©ficiaires de lâ??ASS basculant dans le RSA viendraient crÃ©er une dÃ©pense supplÃ©mentaire insupportable pour ces DÃ©partements en charge du RSA, mais aussi des mineurs non accompagnÃ©s et de tout le volet solidaritÃ© de la petite enfance au grand Ã¢ge.

Tiens, Â« solidaritÃ© Â», un mot que je ne crois pas avoir entendu dans le discours de politique gÃ©nÃ©rale. Ce nâ??est pourtant pas un gros mot ! Câ??est au contraire un beau mot quâ??il ne faudrait pas oublier.

De par mon parcours professionnel passÃ©, câ??est loin dâ??Ãªtre la premiÃ¨re fois que jâ??entends les discours sur les chÃ´meurs se durcir. Aujourdâ??hui quand des employeurs peinent Ã recruter, il est simple de dire que câ??est bien-sÃ»r la faute Ã ces fichus chÃ´meurs qui se contentent de leur allocation pour glander ou mieux dit, pour revendiquer leur droit Ã la paresse ! Pour mÃ©moire, il peut Ãªtre bon de rappeler que lorsque le RMI a Ã©tÃ© crÃ©Ã© en 1988, il constituait un double droit : droit Ã une allocation (Ã un revenu minimum vital), liÃ© Ã un droit Ã lâ??insertion, câ??est-Ã -dire droit Ã ce que la collectivitÃ© mette en place les dispositifs nÃ©cessaires pour permettre Ã tous les bÃ©nÃ©ficiaires de sâ??insÃ©rer socialement et professionnellement. Au fil des annÃ©es, ce double droit a davantage dÃ©rivÃ© vers un droit Ã©troitement liÃ© Ã des devoirs ; aujourdâ??hui, jâ??ai le sentiment que lâ??on parle de moins en moins de droit et plus en plus des devoirs, des obligations liÃ©es Ã la qualitÃ© de bÃ©nÃ©ficiaire du RSA ou de demandeur dâ??emploi. Jusquâ??oÃ¹ ira ce tour de vis supplÃ©mentaire ?

Categorie

1. En direct

date crÃ©Ã©e
09/02/2024